



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

(Pour personne mineure, 1^{ère} demande ou renouvellement)

- Deux photos d'identité.**

Attention ! Les photos doivent être réalisées en photomaton agréé ou chez le photographe. Les autorités veulent un format spécifique, ne pas sourire, avoir la bouche fermée, être sans lunettes, et avoir le visage dégagé...

- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois**, en original avec filiation complète, à demander à la mairie du lieu de naissance et **à fournir uniquement** dans le cas où l'enfant ne possède aucune CNI ou passeport en cours de validité.

- Le livret de famille concernant l'enfant.**

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois** au nom des parents (EDF, GDF, impôts, eau, loyer...)

- L'ancienne carte d'identité**, si vous en avez une.

- Photocopie de la **carte d'identité ou passeport du parent qui remplit la demande.**

Cas particuliers : voir au dos.

CAS PARTICULIERS :

❖ En cas de perte ou vol :

- En cas de perte : Remplir une **déclaration de perte** (disponible en mairie) et fournir si possible, une autre pièce d'identité ou autre **document officiel avec photo**.
- En cas de vol : Fournir la **déclaration de vol** délivrée par le commissariat ainsi qu'un autre **document officiel avec photo**.

➡ **En cas de perte ou vol**, fournir **un timbre fiscal de 25 euros**, à se procurer dans les **bureaux de tabac** ou en **trésorerie**. Et pour ces deux cas : merci de fournir, si possible, une autre pièce d'identité avec photo.

Attention !

❖ Si parents non mariés, en vie maritale, divorcés ou séparés :

- Autorisation de l'établissement du passeport sur papier libre, du parent qui ne remplit pas la demande.
- Copie recto verso de sa pièce d'identité.
- Et/ou copie du jugement de divorce dans son intégralité.
(En cas d'autorité parentale exclusive ou en cas de garde alternée des enfants)

❖ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir formellement la nationalité du demandeur :

- Fournir un document de nationalité française :
 - Et/ou Certificat de nationalité française
 - Et/ou Décret de naturalisation
 - Et/ou Déclaration d'acquisition de la nationalité française
 - Et/ou Jugement d'acquisition de la nationalité française